

La Guilde Européenne du Raid

Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique
Siège Social : 7 rue Pasquier - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des adhérents de l'association La Guilde Européenne du Raid,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Guilde Européenne du Raid relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des notes « II – Provision pour risques et réattributions » et « II – Provision pour charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et sur leur documentation et sur la revue des estimations retenues.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans les dernières pages de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la conformité aux normes comptables et aux pratiques du secteur associatif des modalités d'évaluation retenues par votre Association en matière d'évaluation du volontariat.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 mai 2019



IDF Expertise & Conseil
Représenté par
Eric Chapus

GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

Compte de résultat
2018

CHARGES	REALISE 2017	PREVISIONNEL 2018	REALISE 2018	PRODUITS	REALISE 2017	PREVISIONNEL 2018	REALISE 2018
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats	18 148,77	15 981,44	23 953,51	Ventes de marchandises	1 581,30	1 350,00	60
Services extérieurs	144 729,10	131 080,00	114 055,15	Prestations de services	48 430,45	48 440,33	48 833,66
Locations	15 050,08	15 600,00	13 478,04	Subventions d'exploitation	4 216 752,56	4 056 063,44	4 104 987,75
Entretien et réparation	19 861,21	18 894,84	15 920,02	Contributions privés	866 859,80	830 813,44	902 276,63
Assurances	199 878,77	219 652,00	282 165,32	Contributions publiques	2 198 145,55	2 279 086,52	2 318 796,20
Honoraires et rémunérations intermédiaires	56 473,62	50 950,00	45 826,63	Contributions européennes	982 877,65	857 653,46	665 784,15
Publicité, impression	672 200,44	550 847,89	503 340,86	Contributions collectives territoriales	197 869,56	100 400,00	218 130,77
Transport, restauration, hébergement	76 480,80	47 665,00	41 899,02	Collectes (parrainages, dons, bourses)	819 875,99	615 092,45	752 851,12
Téléphone et affranchissement	85 367,87	18 000,00	25 678,94	Ordonnances	16 290,00	16 700,00	15 503,00
Autres				Autres produits	9 121,18	500,00	56 081,83
Impôts et taxes sur rémunération	71 472,15	76 500,00	86 507,61				
Autres	1 462,00	1 500,00	4 270,02				
Charges de personnel	1 128 144,90	1 146 003,44	1 166 726,36				
Autres charges de gestion courante	2 581 111,94	2 486 512,08	2 611 884,87				
Parrainages, dons, bourses	865 299,01	669 717,00	794 038,88				
Programmes de développement	244 287,69	286 955,00	430 327,66				
Subvention européenne reversée aux partenaires	434 519,27	463 819,08	283 635,22				
VSI	1 022 076,14	1 054 371,00	1 087 051,91				
Autres	24 827,84	11 650,00	16 831,20				
Provision pour risques et répartition	57 092,50	0,00	79 373,50				
Provision pour charges	29 553,00	0,00	5 597,71				
Dotations aux amortissements	4 489,23	4 000,00	3 482,66				
Total charges d'exploitation	5 160 392,38	4 840 466,39	5 019 691,20	Total produits d'exploitation	5 112 151,48	4 738 146,22	4 979 317,35
CHARGES FINANCIERES	8 003,01	6 000,00	11 279,37	PRODUITS FINANCIERS	40 037,41	25 000,00	32 887,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES				PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Eléments d'actifs cédés				Produits de cession d'éléments d'actifs			
Charges sur exercices antérieurs	45 614,53	0,00	52 141,40	Produits sur exercices antérieurs	270 985,00	0,00	233 300,00
Charges exceptionnelles sur l'exercice	435 632,50		153 826,50	Avires produits exceptionnels	221 723,62	0,00	17 664,82
Provision reversement aides CFE et animation réseau				Reprise sur provision/risques et charges	26 000,00	85 162,50	
Total charges exceptionnelles	481 147,03	0,00	206 067,90	Total produits exceptionnels	518 708,82	85 162,50	250 964,82
IMPOT SUR LES SOCIETES	0,00	0,00	0,00				
Total des charges	5 649 542,42	4 846 466,39	5 237 038,47	Total des produits	5 670 897,71	4 848 308,72	5 263 169,72
Solde créditeur / excédent	21 355,29	1 842,33	26 131,25	Solde débiteur / perte			
TOTAL GENERAL	5 670 897,71	4 848 308,72	5 263 169,72	TOTAL GENERAL	5 670 897,71	4 848 308,72	5 263 169,72
Contributions volontaires en nature	2 659 502,78	2 700 000,00	2 763 082,50	Contributions volontaires en nature	2 659 502,78	2 700 000,00	2 763 082,50
Apport compléments lauréats AMP	601 400,00	600 000,00	721 317,00	Apport compléments lauréats AMP	601 400,00	600 000,00	721 317,00
Autres contributions et apports compléments lauréats	3 260 992,76	3 304 308,00	3 504 399,50	Autres contributions et apports compléments lauréats	3 260 992,76	3 304 308,00	3 504 399,50
Total des contributions et apports compléments lauréats	8 931 800,49	8 148 308,72	8 767 569,22	Total des contributions et apports compléments lauréats	8 931 800,49	8 148 308,72	8 767 569,22

GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

➤ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice est positif de +26 131€. Ce résultat permet la poursuite du renforcement des fonds propres de la Guilde qui s'élèveront à 213 100€.

La Guilde européenne du Raid a clôturé en 2018 son 2^{ème} cycle triennal (2016-2018) dans le cadre d'une convention avec l'AFD pour le financement de Micro-Projets.

La convention avec le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) comme partenaire principal pour développer le programme de recyclage des déchets électroniques au Cameroun s'est poursuivie conformément aux objectifs.

Le résultat de l'exercice tient compte d'une aide exceptionnelle versée par le Fonjep. Cette aide a fait l'objet de provisions au 31 décembre 2018 selon des modalités précisées page 2 de la présente annexe.

➤ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Il n'y a pas eu un changement de méthode lors de cet exercice.

La date de clôture des exercices est fixée au 31 décembre.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été inscrites à l'actif pour leur prix d'achat net, déduction faite le cas échéant des escomptes de règlement.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement par tiers sur 3 ans.

La valeur brute des immobilisations s'élève à 67 232€, pour laquelle il reste 2 159€ à amortir. Les immobilisations sont essentiellement composées de matériels informatiques et de télécommunication.

Les immobilisations financières (79 293€) correspondent aux dépôts de garanties versés par l'association pour les locaux.

Produits à recevoir

Ils s'élèvent à 443 895€ au 31 décembre 2018. Ils concernent notamment :

- Le solde des subventions accordées par le CRIIdF pour le soutien de notre programme géré par l'Agence des Micro-Projets : 29 350€.
- Le solde de financement du Fonjep pour 128 435€ et du solde de l'aide exceptionnelle relative à 2018 pour 65 215€
- Le versement du solde des subventions européennes pour 200 203€
- Le solde regroupe des sommes diverses à recevoir, dont quelques factures non encaissées au 31 décembre 2018, pour un global 20 692€.

Créances fiscales

D'un montant de 3 304€ correspondant à un crédit de TVA à fin décembre 2018.

Exigibilité des créances

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an.

Trésorerie

Elle est principalement composée de plusieurs placements en assurance vie de 1 420 261€, d'un nantissement auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 30 021€ et de placements bancaires au Crédit mutuel sur plusieurs supports pour un total de 405 080€ pour lesquels sont comptabilisés sur l'exercice des intérêts connus à la clôture de l'exercice.

Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 11 053€. Il s'agit essentiellement de charges afférentes au futur festival de la mer qui se déroulera aux Sables d'Olonnes au mois de mai prochain et des chèques déjeuners pour janvier 2019.

BILAN PASSIF

Fonds propres associatifs

Ils s'élèvent à 186 968€, après affectation du résultat de l'exercice 2017 approuvé par l'assemblée générale du 30 mai 2018.

Provision pour risques et réattributions

Elle s'élève à 346 212€. Il s'agit principalement d'une provision pour réattribution des aides exceptionnelles du Fonjep (219 895€), d'une provision pour risques et réattribution de soldes de dotations AMP de 39 176 € après dotation de (13 405€) sur l'exercice, d'une provision pour la création d'une caisse pour risques VSI (44 654€),

Provision pour charges

Elles s'établissent à 63 713€. Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière, après dotation 5 596€ sur l'exercice, correspondant aux indemnités acquises sur l'exercice 2018.

Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 1 245 540 € et comprennent principalement :

- les charges à payer de 330 402€ qui correspondent à celles de l'exercice écoulé et sont provisionnées car elles n'étaient pas payées au 31/12/2018, à savoir essentiellement : CFE du 4T18 (115 663€), et VERSPIEREN du 4T 2018 (45 838€), les assurances 4T18 et formation pour le Service Civique (39 228€), les provisions pour impôts sur produits financiers (11 683€), les charges à payer liées à l'AMP (15 721€), au VSI et au Service Civique (14 111€), une charge à payer liée à la sortie des programmes Européens (38 010€) et les autres charges liées à l'Administration Centrale (50 148€)
- les bourses, dons et cofinancements à reverser pour 915 138€
Ce montant à reverser se décompose comme suit :

Bourses AMP	898 415€
Bourses Aventure	13 201€
Diverses bourses	1 003€
Dons	2 519€

Les dettes fiscales et sociales

D'un montant de 126 771€, elles concernent les provisions pour congés payés et les charges sociales afférentes, les caisses sociales et la taxe sur les salaires pour 7 126€.

Produits constatés d'avance au 31 décembre

D'un montant de 399 703€, ils sont liés notamment :

- à des dons reçus pour les départs en missions en 2019 (32 054€)
- à des fonds reçus liés au programme d'urgence d'Irak (99 285€)
- à des fonds reçus pour soutenir notre programme de recyclage au Cameroun (255 026€)
- à des dons non encore affectés à des projets (13 337€)

Echéance des dettes

Toutes les dettes sont normalement à échéance inférieure à 1 an.

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Il était composé de 25 salariés au 31 décembre 2018.

ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS ET AUTRES

Engagements financiers :

- Caution donnée : néant
- Caution reçue :
 - 30 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière « Organisateur de voyages ». Cette caution est elle-même garantie au Crédit Mutuel par un nantissement de titres.
 - 60 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière donnée au bailleur de nos locaux loués au numéro 7 rue Pasquier, 75008 Paris.

VALORISATIONS

L'exercice 2018 est le 6ème tenant compte de la méthode de valorisations approuvée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2014.

Le montant des valorisations pour l'exercice 2018 s'établit à 2 783 083€ en hausse de 123 580€ par rapport à l'exercice précédent. La méthode de valorisation pour chacun de pôles a été strictement identique à celles retenues pour les exercices précédents.

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Exercice 2018

Le compte d'emploi des ressources est établi selon les principes dictés par l'article 4 de la loi 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juillet 1993. Il fait ressortir l'origine des différentes ressources annuelles de l'association et leurs affectations en emplois.

Le règlement CRC 2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008 prévoit désormais un cadre normalisateur qui est appliqué pour la première fois à l'exercice 2009/2010.

Le compte d'emploi annuel des ressources est présenté en dernière page de la présente annexe.

Les données présentées dans le compte d'emploi annuel des ressources sont majoritairement issues directement de la comptabilité générale et/ou analytique de l'association. De façon plus marginale, des clés de répartition ont pu être utilisées afin de ventiler les dépenses au niveau des emplois.

LES EMPLOIS

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :

- Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice
- L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement) à partir de la comptabilité analytique de l'association.

Pour les Emplois annuels totaux, sont identifiés également les dotations aux provisions et, le cas échéant, les engagements à réaliser sur ressources affectées. Les Contributions Volontaires en nature ne font plus partie intégrante des Missions Sociales mais sont présentées à part en bas du tableau.

Missions Sociales

Les missions sociales sont définies dans les statuts de l'association. Elles visent ainsi toutes les activités ayant trait à la préparation, la réalisation et l'exploitation de voyages sur objectifs, raids de découverte et missions, contribuant :

- à la formation des jeunes, par l'aventure et l'expérience vécue ;
- aux actions de solidarité internationale avec les populations en difficulté, par des projets humanitaires et de développement ;
- à l'action culturelle et à la connaissance scientifique.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales, en conformité avec l'objet statutaire ci-dessus rappelé de l'association.

En ce qui concerne spécifiquement les charges liées aux ressources collectées auprès du public, elles sont réparties en :

- **Actions réalisées directement**

Il s'agit des frais liés aux missions de courte durée à l'étranger des volontaires. Ils comprennent essentiellement :

LES RESSOURCES

Comme pour les Emplois, les Ressources sont affichées en deux colonnes :

- les Ressources Collectées sur 2018
- le Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018.

Le « Suivi des Ressources Collectées auprès du public » correspond à l'ensemble des ressources issues de la collecte privée.

Les Contributions Volontaires en Nature sont affichées à part en bas du tableau.

On distingue les dons affectés des non affectés. L'affectation intervient au moment du don selon la demande précisée par le donateur, sans possibilité de réaffectation, sauf accord au préalable de celui-ci.

Ressources collectées auprès du public non affectées

Il s'agit des dons reçus pour soutenir l'action de l'association dans son ensemble (dons de soutien « Priorité Jeunesse ») ainsi que des cotisations des adhérents.

Ressources collectées auprès du public affectées

Elles regroupent les dons reçus des volontaires pour financer leur mission (voyages de courte durée et Pôle voyage) ainsi que les dons reçus principalement pour les parrainages en Equateur.

Autres fonds privés

Les «Autres Fonds privés» recouvrent :

- Les fonds collectés dans le cadre de partenariat avec des entreprises. Ces fonds font l'objet d'un accord spécifique entre l'association et l'organisme privé qui détermine la nature du soutien. Il peut s'agir d'une dotation à un projet spécifique, comme du soutien d'une entreprise pour l'envoi en mission de ses salariés volontaires.
- Les fonds reçus des associations membres en remboursement des cotisations sociales que la Guilde règle pour leurs volontaires.

Subventions et concours publics

Les «Subventions et concours publics» comprennent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics. Elles se décomposent en deux parties :

- un financement des dépenses directes du projet
- un pourcentage – variable selon le bailleur de fonds – contribuant aux frais administratifs de l'association.

Autres Produits d'exploitation

Ils concernent diverses activités de la Guilde (inscriptions à ses formations, achat de publicité dans sa revue, droits d'auteurs, vente de livres...).

Produits financiers

Ils comprennent les intérêts bancaires sur placements.

Contributions Volontaires en nature:

Sont les mêmes que celles mentionnées dans les colonnes « emplois »